

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2022.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin dernier.

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions modificatives n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des écritures comptables pour ajuster les crédits de dépenses d'éclairage public à des articles comptables spécifiques.

2 – Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

3 – Fixation des conditions de gratification des stagiaires

Il convient de déterminer la rémunération qui peut prendre la forme d'une gratification pour la durée de travail des stagiaires accueillis au sein de la Commune.

4 – Convention piste cyclable Scandibérique CCM/Martillac

Lors de la dernière commission infrastructure et réseaux communautaire, il a été précisé du retour dans le domaine communal du tronçon de piste cyclable "scandibérique" réalisé par la CCM.

5 - Convention antenne-relais (9 000€)

Sur proposition d'un opérateur, il est décidé d'accorder un emplacement pour une antenne-relais à la Plaine des Sports sur une surface d'environ 40 m².

6 – Convention ALSH Cadaujac/Martillac

Pour les périodes de fermeture de l'ALSH de Martillac (3 semaines en août et 2 semaines à Noël) il est envisagé d'appliquer le tarif ALSH de CADAUJAC aux Martillacais qui fréquenteraient le Centre de Cadaujac sur votre grille tarifaire (taux d'effort).

7 – Convention Infos Jeunesse La Brède/Martillac

Tous les 2èmes vendredis du mois la Commune de Martillac accueillera une permanence Infos Jeunesse de La Brède de 9h à 12h dans le hall du Pôle Culturel. Infos et conseils destinés aux jeunes jusqu'à 30 ans.

8 – Modification des conditions d'inscription à l'ALSH de Toussaint

Pour effectuer un test, il convient de modifier provisoirement les conditions d'inscription à l'ALSH 3-6 ans et 6-11 ans pour les vacances de Toussaint, en permettant l'inscription à la semaine sur 5 jours (comme actuellement) et aussi sur 4 jours (test).

9 – Agrandissement du parking de l'ENS de la Forêt de Migelane

Le Département de la Gironde sollicite l'accord de la Mairie pour pouvoir agrandir l'actuel parking situé sur une parcelle communale. Agrandissement de 740 m² sur la parcelle D519.

10 – Modification coupure éclairage nocturne

Il convient de modifier les zones : extinction de minuit à 6h00 sauf centre-bourg (sont retirés la route de Bernin et l'avenue du Site Montesquieu).

11 – Mise à 30km/h du quartier de la Morelle

Au titre de l'article R 110-2 du code de la route, il est possible de créer des zones de circulation (zone 30) lorsque cette zone est affectée à la circulation de cyclistes et de véhicules.

12 – Dossier Loi sur l'Eau « bassin de rétention de Jean Gilles »

Afin de réaliser un bassin de rétention sur le quartier de Jean Gilles, ayant un impact sur la gestion des flux hydrauliques, et en application de la législation en vigueur, il convient de déposer un dossier de Déclaration « Loi sur l'Eau » auprès de la DDTM.

13 – Dossier Loi sur l'Eau « bassin de rétention la Canave – ZA Est »

Afin de réaliser un bassin de rétention sur le secteur de la Canave – ZA Est, ayant un impact sur la gestion des flux hydrauliques, et en application de la législation en vigueur, il convient de déposer un dossier de Déclaration « Loi sur l'Eau » auprès de la DDTM.

14 – Plan de financement du « bassin de rétention La Canave – ZA Est »

Pour la création du bassin de rétention sur le secteur de la Canave – ZA Est, il convient de valider le plan de financement (coût des travaux de MO, et subventions éventuelles).

15 – Acquisition d'un terrain pour un bassin de rétention à Grazezan

Dans l'objectif de créer un futur bassin de rétention pour la gestion des flux hydrauliques du secteur, la Commune va se porter acquéreur d'un terrain de 4 113 m².

16 – Contrat d'apprentissage « assistante de directions »

Il s'agit de contractualiser un contrat d'apprentissage en Licence universitaire pro pour une étudiante qui sera moitié du temps en formation, puis en Mairie.

17 – Convention d'occupation du domaine public

Suite à la délibération du 21 juin dernier, faire le point sur l'attribution d'un espace sur le domaine communal pour disposer d'une borne automatique à pizzas.

18 – Adhésion au service de médiation du CDG33 (agents/employeur)

La procédure de médiation préalable est obligatoire dans certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux (article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022).

19 – Demandes d'ouvertures dominicales du magasin LIDL en 2023

Demandes d'ouvertures dominicales du magasin LIDL en 2023 : 17-24 et 31 décembre 2023.

20 – Subventions aux associations

Pour l'année 2022, la Commune a validé les demandes de subventions des associations.

21 – Modification de la Commission « vie associative »

Vie Associative

En charge de la Commission : M. Dominique CLAVERIE

Membres : Gregory HOLTON, Richard JAZE, Nadia MILLOT, Cécile MALLET, Daniel CARON, Stéphanie DARRIET, Frédéric DELPECH.

Vie Locale, Communication

Adjoint en charge de la Commission : M. Alain SIDAOUI

Membres : Gregory HOLTON, Richard JAZE, Nadia MILLOT, Cécile MALLET, Daniel CARON, Stéphanie DARRIET, Frédéric DELPECH.

22– Nomination des coordinateurs pour le Recensement Général de la Population

Le recensement des habitants de la commune va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. Il convient de nommer un coordinateur et un coordinateur suppléant.

23 – Modification des statuts du SIAEPA

Il convient de valider la modification des statuts du SIEAPA lui permettant de faire ses Assemblées Générales en dehors du siège social.

24 – Modification des tarifs de location de salles

Il convient de modifier les tarifs de location en raison de l'augmentation des frais de fluides. La location de la salle du Presbytère passe à 350 €. Les autres salles seront étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.